

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TERRE-NEUVE—DEMANDE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN JUGE EN CHEF

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillin-gate): J'aimerais poser une question au premier ministre. La Cour suprême de Terre-Neuve n'ayant que deux juges, il lui est virtuellement impossible de fonctionner comme cour d'appel, de sorte que les habitants de Terre-Neuve se voient refuser l'application de la justice. Le premier ministre pourrait-il dire s'il lui est possible de recommander sans plus de retard la nomination d'un juge en vue de remplir le poste qui est vacant à la cour depuis trois mois? Le 12 février, le premier ministre a exprimé l'espoir d'effectuer le plus tôt possible cette nomination.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): On convient généralement qu'une cour d'appel efficace doit comprendre trois membres afin que lorsqu'un appel lui est interjeté, s'il existe divergence d'opinions, cet appel ne soit pas rejeté sur partage égal de la cour.

Depuis des années le nombre des juges de la Cour suprême de Terre-Neuve est restreint à trois. D'où il suit que la cour d'appel fonctionnait d'une façon qui, l'honorable député en conviendra, j'en suis sûr, ne favorisait pas l'administration de la justice. C'est ce que l'Assemblée législative de Terre-Neuve a dû reconnaître, en 1957, lorsqu'elle a pourvu à la nomination d'un autre juge à la Cour suprême, la loi adoptée à cette fin devant entrer en vigueur sur proclamation du procureur général de Terre-Neuve. Pour une raison que j'ignore, cette proclamation n'a jamais eu lieu et, connaissant l'influence dont jouit l'honorable député à Terre-Neuve je l'invite, dans l'intérêt supérieur de la justice, que nous souhaitons tous, à réclamer la proclamation de cette loi, ce qui hâterait l'établissement d'une cour d'appel qui n'aurait aucun des inconvénients qui existeraient encore même si la nomination en question avait eu lieu. Connaissant l'influence dont jouit l'honorable député, je compte sur sa collaboration.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'accorder au premier ministre la collaboration qu'il a demandée, mais je lui ferai remarquer qu'il y aurait de meilleures chances que le gouvernement de Terre-Neuve promulgue cette loi s'il ne s'était pas écoulé trois mois depuis le moment où le poste est devenu vacant. C'est un fait qu'il n'y a que deux juges depuis trois mois et le premier ministre n'a recommandé personne pour remplir le poste vacant.

[L'hon. M. Churchill.]

LES TRANSPORTS

PORT BORDEN ET CAPE TORMENTINE—DEMANDE D'AMÉLIORATIONS AU SERVICE DE TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. H. Phillips (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de nous exposer le programme de son ministère pour l'amélioration du service de transbordeur entre Port Borden et Cape Tormentine?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier l'honorable député qui a eu la courtoisie de me prévenir de son intention de poser la question. A la suite d'observations émanant des quatre députés de l'île du Prince-Édouard, une étude spéciale portant sur l'insuffisance du service actuel a été entreprise l'automne dernier, et on s'attend à ce qu'elle se termine sous peu. On reconnaîtra que ce problème ne peut être séparé de la perspective d'une chaussée, mais en attendant nous étudions sérieusement la situation provisoire portée à notre attention.

Les honorables représentants de cette province ont aussi soulevé la question de l'achat du transbordeur *Vacationland* pour les voyageurs ou d'un autre des transbordeurs qui faisaient autrefois le service dans le détroit de Mackinac avant l'ouverture du pont du même nom. Nous étudions cette proposition.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire, vu que le ministre était absent l'autre jour quand, lors de l'examen des crédits supplémentaires, j'ai posé précisément cette question? Et le ministre vient de dire qu'il répond aux demandes de renseignements des quatre représentants de l'île du Prince-Édouard. Voici ma question: quand a-t-on commencé les études portant sur la chaussée qui relierait le continent et l'île du Prince-Édouard?

L'hon. M. Hees: Il y a plusieurs mois, monsieur l'Orateur. Je me vois dans l'obligation de dire que si j'avais su que l'honorable député se proposait de me poser une question l'autre jour, je me serais naturellement fait un devoir d'être à la Chambre.

LES INONDATIONS

BEAUCE (P.Q.)—DEMANDE DE DYNAMITAGE SUR LA CHAUDIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable député de Beauce, qui n'a pu rentrer à